

De Votre *Forteresse Juridique*

Ce que personne ne vous dit sur le statut, la maladie, le mariage — et la protection réelle de votre vie d'entrepreneure.

-
- ◆ Micro-entreprise vs SASU vs EURL
 - ◆ Le piège du contrat de mariage
 - ◆ Le regard du banquier
 - ◆ Le sujet tabou de la maladie
 - ◆ Le test de la Forteresse
 - ◆ Le montage Micro + SASU
-



||

La meilleure stratégie fiscale du monde ne vaut rien si elle s'effondre au premier accident de la vie.

Par **Céline Akouehou**

JURISTE · FISCALISTE · FONDATRICE DE FORTERESSE JURIDIQUE

DOUBLE MASTER 2

15 ANS D'EXPERTISE

DROIT · FINANCE · PATRIMOINE



LE GUIDE DE VOTRE FORTERESSE JURIDIQUE

Auteure : Céline Akouehou *Juriste experte en fiscalité & Fondatrice de Forteresse Juridique*

Sommaire

1. [À propos de l'auteure](#)
2. [Le piège du statut "par défaut"](#)
3. [Le mythe de la trinité : Pourquoi on vous cache le reste ?](#)
4. [Le Match : Micro-entreprise vs SASU vs EURL](#)
5. [Le sujet tabou : Que se passe-t-il si tu tombes malade ?](#)
6. [La vraie vie : Les cas particuliers qui font exploser les montages standards](#)
7. [Que signifie vraiment "perdre ses droits" ?](#)
8. [L'illusion de la mutuelle face à l'imprévisible](#)
9. [Le cas silencieux : Entreprendre avec une maladie chronique](#)
10. [Le piège invisible : Votre contrat de mariage](#)
11. [Le regard du banquier : Le rêve immobilier brisé](#)
12. [Le test de la Forteresse : Êtes-vous vraiment en sécurité ?](#)
13. [Le cocktail explosif : Le montage "Micro + SASU"](#)
14. [L'histoire de D. : Quand le droit devient une question de vie ou de mort](#)
15. [Ne laissez plus votre sécurité au hasard](#)

À propos de l'auteure

Je suis Céline Akouehou, Juriste, Fiscaliste et Gestionnaire de Patrimoine.

Forte d'un double Master 2 en Droit des Affaires et en Finance, j'ai bâti ma carrière en accompagnant des structures ultra-exigeantes : fonds d'investissement, projets internationaux (Web3) et directions générales. Mon quotidien historique ? La gouvernance, la structuration complexe et l'optimisation financière.

Pourtant, au fil de mon parcours et de ma propre histoire de vie une évidence m'a frappée : **la meilleure stratégie fiscale du monde ne vaut absolument rien si elle s'effondre au premier accident de la vie.** À quoi bon économiser 5 000 € d'impôts par an si une faille dans votre couverture sociale vous laisse une dette médicale de 24 000 € ou met l'avenir de vos enfants en péril ?

C'est pour combler cet immense point aveugle que j'ai complété mon bagage juridique par une solide expertise terrain en gestion de patrimoine et en assurances de personnes (prévoyance, santé, retraite).

Aujourd'hui, avec **Forteresse Juridique**, ma mission va bien au-delà de la simple création de statuts. Je mets l'ingénierie financière et juridique des grands comptes au service de votre sécurité. Je ne me contente pas d'optimiser votre entreprise : je conçois sur-mesure le bouclier qui protégera votre santé, votre famille et votre trésorerie, quoi qu'il arrive.

Le piège du statut "par défaut"

La majorité des entrepreneurs se lancent tête baissée avec le statut de la Micro-entreprise (auto-entrepreneur) parce que c'est "facile et gratuit".

C'est souvent la première erreur qui coûte cher.

Le choix de ton statut juridique ne doit jamais être un choix par défaut. Il définit :

- Ce qu'il te restera dans la poche à la fin du mois (Fiscalité & Charges sociales).
- La protection de ton patrimoine personnel en cas de coup dur.
- Ta crédibilité face aux banques, investisseurs et gros clients.
- Le maintien de tes aides (comme l'ARE de France Travail).

Voici les 3 statuts rois décryptés, sans langue de bois.

Le mythe de la trinité : Pourquoi on vous cache le reste ?

Si vous cherchez des informations sur la création d'entreprise, vous remarquerez vite une chose : 99% des articles et des "experts" ne vous parlent que de trois options (Micro-entreprise, SASU, EURL).

Pourtant, le droit français regorge de montages sociétaires (SA, SNC, SCA, etc.). Alors, pourquoi ce silence ? Est-ce un complot ou de l'incompétence ?

En réalité, c'est une question de survie patrimoniale et de bon sens entrepreneurial. Voici pourquoi nous éliminons d'office les autres formes pour un entrepreneur qui se lance seul :

1. La Société Anonyme (SA) : Le mirage des grands groupes

La SA est le statut des entreprises du CAC 40.

- **Pourquoi on l'oublie :** Elle exige un capital social minimum de 37 000 €, la nomination d'un Conseil d'Administration et l'intervention coûteuse d'un Commissaire aux Comptes. C'est une armure en fonte, beaucoup trop lourde pour un entrepreneur individuel ou un consultant.

2. La Société en Nom Collectif (SNC) : Le suicide patrimonial

C'est un statut très ancien, parfois obligatoire pour certaines professions (comme les bureaux de tabac) ou utilisé pour de l'ingénierie fiscale très spécifique.

- **Pourquoi on la fuit :** Elle impose une "responsabilité solidaire et indéfinie". Cela signifie que si l'entreprise fait faillite, les créanciers peuvent saisir l'intégralité de vos biens personnels (votre maison, vos comptes bancaires) pour se rembourser. En tant que juriste, je refuse de faire courir ce risque mortel à mes clients.

3. Les SARL et SAS "Classiques"

Vous en entendez souvent parler, mais ce ne sont ni plus ni moins que les "grandes sœurs" de l'EURL et de la SASU, conçues pour les projets avec plusieurs associés. Si vous entreprenez seul pour le moment, c'est leur version unipersonnelle (à associé unique) qui s'applique.

LE VERDICT : La règle d'or de la "Responsabilité Limitée"

Si la Micro-entreprise, la SASU et l'EURL monopolisent les débats, c'est parce qu'elles sont les trois seules structures qui réunissent les deux conditions vitales de l'entrepreneur moderne :

1. Elles permettent d'entreprendre seul(e).
2. Elles érigent un bouclier juridique entre votre entreprise et vous : en cas de faillite, vous ne perdez que ce que vous avez investi. Votre maison et vos économies personnelles

sont intouchables.

Mais attention au piège ! Ce n'est pas parce qu'il ne reste que "trois" options viables que le choix est facile. Bien au contraire. C'est précisément entre ces trois structures que se joue votre avenir fiscal et social.

Place au match.

Le Match : Micro-entreprise vs SASU vs EURL

1. LA MICRO-ENTREPRISE : Le bac à sable de l'entrepreneuriat

Idéal pour tester une idée sans frais ou pour une activité secondaire, mais très vite limitant si tu as de l'ambition.

-  **Les avantages :**
 - Création ultra-rapide et gratuite (ou presque).
 - Comptabilité allégée au maximum.
 - Tu ne paies des cotisations que si tu encaisses du chiffre d'affaires.
-  **Les dangers cachés (Pourquoi il faut vite en sortir) :**
 - Tu ne peux déduire AUCUNE charge : Matériel, déplacements, logiciels... Tu paies des impôts sur ce que tu encaisses, pas sur ton bénéfice réel.
 - Plafonds de chiffre d'affaires : Si tu grandis vite, tu es forcé de changer de statut dans l'urgence (et souvent dans la douleur fiscale).
 - TVA complexe : Le passage du seuil de TVA est un véritable casse-tête comptable.

2. LA SASU : La Roll's Royce de la flexibilité (et de l'ARE)

La Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle est la star des consultants, freelances et startups.

-  **Les avantages stratégiques :**
 - Maintien de l'ARE à 100% : Si tu as le chômage, tu peux te verser 0€ de salaire (tout en accumulant de la trésorerie dans la société) et garder toutes tes aides Pôle Emploi.
 - Responsabilité limitée : Ton patrimoine personnel (ta maison, tes économies) est protégé en cas de faillite.
 - Image haut de gamme : Face aux grands comptes (B2B), une SASU rassure beaucoup plus qu'une Micro-entreprise.
-  **Le revers de la médaille :**
 - Les charges sociales assommantes : Si tu te verses un salaire (rémunération du Président), les cotisations sociales représentent près de 80% du net ! (Ex: Pour 1000€ net dans ta poche, la société paie environ 1800€).
 - Création coûteuse (rédaction des statuts sur-mesure indispensable) et comptabilité stricte.

3. L'EURL : Le choix de la raison pour les gros salaires

L'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée est souvent boudée à tort. C'est pourtant une arme redoutable d'optimisation.

-  **Les avantages stratégiques :**
 - Charges sociales divisées par deux : En tant que Gérant Majoritaire (TNS - Travailleur Non Salarié), tes cotisations sociales sont d'environ 45% (contre 80% en SASU). Si tu veux te verser un bon salaire tous les mois, c'est LE statut à

- privilégier.
- Même protection du patrimoine personnel qu'en SASU.
- **✗ Le revers de la médaille :**
 - La taxe sur les dividendes : Si tu te verses des dividendes en fin d'année, ils sont soumis aux lourdes cotisations sociales (contrairement à la SASU).
 - Gestion plus rigide (statuts moins flexibles).

LE VERDICT DE FORTERESSE JURIDIQUE : Comment choisir ?

Il n'y a pas de "meilleur" statut absolu. Il n'y a que le statut adapté à TA situation actuelle et à TES objectifs à 3 ans.

- **Tu as le chômage (ARE) pendant 2 ans ?** -> La SASU est souvent reine (pas de salaire = maintien des aides, on se paie en dividendes plus tard).
- **Tu veux te verser un salaire régulier pour vivre et tu n'as pas le chômage ?** -> L'EURL est souvent beaucoup plus rentable.
- **Tu veux juste tester un petit service le week-end ?** -> La Micro-entreprise suffit pour démarrer.

⚠ ATTENTION AU PIÈGE NUMÉRO 1 : Ne copie jamais les statuts gratuits trouvés sur internet. Des statuts mal rédigés peuvent t'empêcher de t'associer facilement demain, de faire entrer des investisseurs, ou même bloquer la revente de ton entreprise. Un montage juridique se fait sur-mesure.

Le sujet tabou : Que se passe-t-il si tu tombes malade ?

Si tu cherches des informations sur internet, tu trouveras des centaines d'articles sur "Comment payer moins de charges" ou "Comment optimiser ses dividendes".

Mais il y a un angle mort catastrophique dont personne ne parle : **ta couverture sociale.**

Quand tu es salarié, si tu as un grave accident de la vie ou une longue maladie (burn-out, cancer, invalidité), le système te protège (indemnités journalières, prévoyance d'entreprise).

Quand tu deviens entrepreneur, c'est à toi de construire ta propre forteresse. Et c'est là que le choix du statut juridique change tout :

- **Le piège de la SASU (Président non rémunéré) :** C'est le montage à la mode : *"Crée une SASU, ne te verse pas de salaire pour garder tes aides Pôle Emploi, et prends des dividendes à la fin de l'année"*. **Le danger absolu :** Si tu ne te verses pas de salaire régulier (et donc que tu ne paies pas de cotisations sociales minimales), tu ne valides aucun trimestre de retraite et tu n'as aucune indemnité journalière en cas d'arrêt maladie prolongé. Si tu tombes gravement malade, tes revenus tombent à zéro.
- **La fausse sécurité de la Micro-entreprise :** Tu as droit à des indemnités journalières, oui, mais elles sont calculées sur la moyenne de tes revenus des 3 dernières années. Si tu débutes ou que ton chiffre d'affaires est irrégulier, l'indemnisation de la Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) sera dérisoire pour payer ton loyer.
- **L'avantage de l'EURL (TNS - Travailleur Non Salarié) :** Bien que les charges sociales fassent souvent peur, le statut de TNS (Gérant d'EURL) te permet, pour un coût global bien inférieur à la SASU, de te constituer une protection sociale décente. Surtout, tu peux souscrire à des contrats de prévoyance "Loi Madelin" (qui te couvrent en cas d'invalidité) et déduire ces cotisations des impôts de ta société.



LE CONSEIL DE FORTERESSE JURIDIQUE

L'optimisation fiscale, c'est bien. La sécurité financière, c'est vital. Un bon montage juridique ne regarde pas seulement l'impôt sur les sociétés à la fin de l'année. Il anticipe les coups durs de la vie. Ne choisis jamais un statut "à la mode" sans avoir calculé ton filet de sécurité en cas de pépin de santé.

La vraie vie : Les cas particuliers qui font exploser les montages standards

La vie d'un entrepreneur ne se résume pas à un tableau Excel pour payer moins d'impôts. Que se passe-t-il quand la vraie vie s'en mêle ? C'est là que 90% des entrepreneurs réalisent que leur statut juridique n'est pas adapté.

1. Le projet de Grossesse : Le piège absolu

C'est un sujet que peu d'experts abordent, et pourtant l'impact est colossal.

- **Le piège de la SASU sans salaire** : Si tu es présidente de SASU et que tu as fait le choix de ne pas te verser de salaire pour optimiser tes dividendes (ou garder tes aides), tu n'es pas affiliée à la Sécurité Sociale. Résultat ? Zéro congé maternité, zéro indemnité.
- **L'avantage de la Micro et de l'EURL** : En tant que Travailleur Non Salarié (TNS), sous réserve d'un chiffre d'affaires minimum, tu as droit à une allocation forfaitaire de repos maternel ET à des indemnités journalières. Un projet d'enfant se planifie juridiquement au moins un an à l'avance !

2. Le Fonctionnaire : La demande de disponibilité

Tu es agent de la fonction publique et tu veux lancer ta boîte ? Attention au terrain miné.

- Le cumul d'activités est strictement encadré. La création d'une Micro-entreprise en parallèle de ton poste à temps plein est souvent refusée ou limitée dans le temps par la commission de déontologie.
- Demander une mise en disponibilité pour création d'entreprise est un droit (sous conditions), mais le choix de ton statut (et la façon dont tu te rémunères) sera scruté à la loupe. Une erreur de montage peut te faire perdre ton statut de fonctionnaire.

3. Le Digital Nomad (Voyage) : L'illusion de la liberté

Tu veux gérer ta boîte depuis Bali ou Dubaï ?

- Gérer une EURL ou une SASU française depuis l'étranger pose immédiatement la question de ta résidence fiscale et de la territorialité de ta couverture sociale.
- Si tu passes plus de 6 mois hors de France, tu risques de perdre tes droits à la Sécurité Sociale française. Il faut anticiper (ex: affiliation à la CFE - Caisse des Français de l'Étranger) et s'assurer que ton montage ne soit pas requalifié en "établissement stable" par le pays hôte.

4. Le sujet le plus sombre : Le Décès et les Ayants Droit

Personne ne crée sa boîte en pensant au pire. Pourtant, ton statut juridique détermine directement l'avenir de ta famille si tu venais à disparaître.

- **En Micro-entreprise** : L'entreprise et toi ne faites qu'un. Si tu décèdes, l'entreprise meurt avec toi. Le SIRET est radié, la trésorerie est bloquée, et tes clients sont perdus. La

transmission est un cauchemar.

- **En SASU ou EURL** : La société a sa propre personnalité juridique. Elle te survit. Tes actions/parts sociales tombent dans la succession pour tes héritiers (conjoint, enfants).
- **La protection de la famille (Le Capital Décès)** : Si tu as un statut qui valide des droits (Gérant rémunéré d'EURL, Président salarié de SASU), la Sécurité Sociale verse un capital décès à ta famille pour les protéger dans l'urgence. Sans rémunération, tes ayants droit se retrouvent sans ce filet de sécurité.



LE CONSEIL DE FORTERESSE JURIDIQUE

Un "bon statut" sur le papier peut devenir votre pire cauchemar juridique si vos statuts n'intègrent pas de clauses spécifiques (ex: clause de continuation avec les héritiers en cas de décès). Votre montage doit protéger votre business, mais surtout ceux que vous aimez.

Que signifie vraiment "perdre ses droits" ?

Dans l'esprit collectif, ne pas avoir de Sécurité Sociale, c'est "devoir payer 26 € chez le médecin sans être remboursé". Si ce n'était que ça, aucun entrepreneur ne s'en soucierait. La réalité juridique et financière est infiniment plus grave. Perdre (ou ne pas valider) ses droits sociaux impacte 4 piliers vitaux :

1. La fin du "Maintien de Salaire" (Les Indemnités Journalières)

C'est le risque n°1. Si tu n'es pas affilié correctement ou que tu ne cotises pas assez (ex: tu es en SASU à 0 € de rémunération, ou tu es Digital Nomad radié car parti plus de 6 mois) :

- **En cas de maladie grave (cancer, dépression, accident)** : La Sécurité Sociale ne te verse AUCUN revenu de remplacement. Zéro euro. Ton entreprise ne tourne plus car tu es au lit, et l'État ne t'aide pas à payer ton loyer personnel ni tes courses.

2. La ruine médicale (Surtout pour les Digital Nomads)

- **En France** : La Protection Universelle Maladie (PUMa) finit par te rattraper pour les soins de base si tu résides en France.
- **À l'étranger (le vrai danger)** : Si tu perds ton statut de résident fiscal/social français (plus de 6 mois hors de France) sans t'être affilié, ta Carte Vitale est désactivée. Une crise d'appendicite à Bali ou une jambe cassée à Dubaï, et tu dois payer 15 000 € à 50 000 € de ta poche avant même qu'on t'opère. C'est la faillite personnelle immédiate.

3. Le "Trou Noir" pour la Retraite (Les trimestres à blanc)

C'est le piège silencieux. Pour valider 4 trimestres de retraite sur une année, il faut cotiser sur une base minimum (environ 6000 € de rémunération annuelle selon le statut).

- Si tu passes 3 ans à optimiser ta fiscalité en ne te versant que des dividendes (qui ne créent pas de droits à la retraite en SASU), tu viens de créer un "trou" de 3 ans dans ta carrière.
- **Résultat** : Tu devras travailler jusqu'à 67 ans pour avoir une retraite à taux plein, et accepter une pension misérable.

4. Le drame de l'Invalidité et du Capital Décès

C'est le point qui fait frémir tout entrepreneur avec une famille.

- **L'Invalidité** : Si un accident de voiture te laisse handicapé et incapable de diriger ta boîte, une personne "avec des droits" touche une pension d'invalidité mensuelle jusqu'à sa retraite. Sans droits, tu deviens une charge financière totale pour tes proches.
- **Le Capital Décès** : Si tu décèdes brutalement, la Sécurité Sociale verse normalement un capital (plusieurs milliers d'euros) à ton conjoint ou tes enfants pour faire face à l'urgence. Si tu as "perdu tes droits" ou que ton montage juridique t'a sorti du système protecteur, ta famille ne touche absolument rien.

"Choisir un statut juridique juste pour payer moins de charges, c'est comme conduire une Ferrari sans assurance ni ceinture de sécurité. Au premier virage, vous perdez tout. Mon rôle de Juriste n'est pas seulement de créer votre entreprise, c'est de bâtir votre Forteresse."

L'illusion de la mutuelle face à l'imprévisible

Beaucoup d'entrepreneurs dorment sur leurs deux oreilles parce qu'ils paient une mutuelle à 40 € par mois. Ils pensent être couverts en cas de coup dur.

C'est une illusion dangereuse. Laissez-moi vous parler de ce qui se passe quand l'imprévisible frappe.

Le piège de l'Entente Préalable et de l'Urgence

Certaines pathologies lourdes et brutales nécessitent des soins immédiats extrêmement coûteux (ex: nutrition parentérale à domicile à 500 € le soin, deux fois par jour). Le problème ? L'administration exige souvent une "entente préalable" (un accord de la Sécurité Sociale) avant de prendre en charge ces soins. Mais la maladie, elle, n'attend pas l'accord de l'administration.

Le scénario catastrophe de l'entrepreneur mal structuré : Vous êtes hospitalisé en urgence, le compteur financier tourne (parfois plus de 20 000 € de reste à charge entre les dépassements d'honoraires et les soins non encore validés par la Sécu). Votre mutuelle basique refuse de payer tant que la Sécurité Sociale n'a pas validé le dossier. Le coup de grâce : Pendant que vous vous battez pour votre santé et contre les factures, votre entreprise ne produit plus rien. Votre chiffre d'affaires tombe à zéro.



LA FORTERESSE JURIDIQUE : Anticiper l'impensable

En tant qu'entrepreneur, vous n'avez pas de service RH pour vous faire une avance sur salaire ou gérer la paperasse avec la prévoyance d'entreprise. Vous êtes seul face au mur. C'est ici que le choix initial de votre statut prend tout son sens :

- Avez-vous opté pour un statut qui vous permet de déduire une Prévoyance Dirigeant "Lourde" (Loi Madelin en EURL, ou contrat collectif en SASU) de votre chiffre d'affaires ?
- Avez-vous une garantie "Frais Généraux" (une assurance qui paie les charges de votre entreprise pendant que vous êtes à l'hôpital) ?
- Votre structure juridique protège-t-elle votre patrimoine personnel pour que l'hôpital ne puisse pas saisir votre maison en cas de dette médicale ?

Un bon statut juridique, ce n'est pas seulement cocher la case "SASU" ou "EURL" sur un formulaire en ligne. C'est ériger une forteresse autour de votre santé, de votre famille et de votre patrimoine.

Le cas silencieux : Entreprendre avec une maladie chronique

On l'oublie souvent, mais l'entrepreneuriat est parfois un refuge pour les personnes souffrant d'une maladie chronique (lupus, endométriose, diabète, maladies auto-immunes...). Être son propre patron permet d'adapter ses horaires à sa fatigue ou à ses traitements. Mais attention : juridiquement, le système n'est pas fait pour vous protéger par défaut.

Le piège de "l'ALD à 100%"

En France, si vous avez une Affection de Longue Durée (ALD), la Sécurité Sociale prend en charge vos soins médicaux à 100%. C'est formidable. Mais l'ALD ne paie pas votre loyer, pas vos factures, et ne compense pas votre baisse de chiffre d'affaires les jours où vous êtes trop malade pour travailler. Pour cela, il faut une assurance "Prévoyance" (qui verse des indemnités journalières).

Et c'est ici que le choix du statut juridique devient une question de survie financière :

-  **Le mur du Statut TNS (Micro-entreprise et EURL)** Si vous êtes Travailleur Non Salarié (TNS), vous allez vouloir souscrire à une prévoyance privée (Loi Madelin) pour vous protéger. Le problème ? **Le Questionnaire Médical**. Les assureurs privés vont évaluer votre état de santé avant de vous accepter. Le résultat : Soit ils refusent de vous assurer, soit ils appliquent une "surprime" hors de prix, soit ils vous acceptent mais excluent tout arrêt de travail lié à votre maladie chronique (ce qui vide l'assurance de son sens !). De plus, vos indemnités de la Sécu chuteront proportionnellement si votre CA baisse.
-  **La faille légale (et salvatrice) de la SASU** C'est le secret le mieux gardé de la structuration juridique pour les profils à risque médical. Si vous créez une SASU et que vous vous versez une rémunération, vous avez le statut d'Assimilé Salarié. Cela vous permet de mettre en place dans votre entreprise un **contrat de prévoyance collectif et obligatoire**. La magie du droit : La loi interdit aux assureurs d'imposer un questionnaire médical pour les contrats collectifs obligatoires ! Vous êtes donc couvert, sans exclusion liée à votre maladie chronique, et sans surprime.

LA FORTERESSE JURIDIQUE : Ne jouez pas à la roulette russe

Quand on a un passif médical ou une maladie chronique, on ne choisit pas son statut juridique sur les conseils d'un forum internet. Un mauvais statut vous rend inassurable et vulnérable à la moindre crise. Un montage stratégique, au contraire, oblige le système à vous protéger, vous et votre trésorerie.

Le piège invisible : Votre contrat de mariage

On sépare souvent la vie professionnelle de la vie privée. Sur le plan juridique, c'est une erreur fatale. Votre situation matrimoniale a un impact direct sur la propriété de votre entreprise.

Le drame de la "Communauté de Biens"

En France, si vous êtes marié(e) sans avoir signé de contrat de mariage spécifique chez le

notaire, vous êtes soumis(e) au régime de la communauté légale. Que se passe-t-il si vous créez votre SASU ou votre EURL pendant votre mariage ?

- **Le piège** : Aux yeux de la loi, les parts sociales ou les actions de votre entreprise appartiennent à la communauté.
- **Le scénario catastrophe (Le Divorce)** : En cas de séparation, votre ex-conjoint(e) est en droit de réclamer la moitié de la valeur financière de votre entreprise. Pire encore, selon la forme juridique choisie, il ou elle pourrait même revendiquer la qualité d'associé et s'immiscer dans la gestion de votre société !

LA FORTERESSE JURIDIQUE : Protéger l'outil de travail

Créer une entreprise quand on est en couple exige une ingénierie précise. Il est impératif d'intégrer dans vos statuts des clauses d'agrément très strictes (pour empêcher un ex-conjoint de devenir associé), ou de procéder à une déclaration d'emploi ou de remploi de fonds propres. Votre entreprise est votre bébé ; ne laissez pas un juge des affaires familiales décider de son avenir.

Le regard du banquier : Le rêve immobilier brisé

Beaucoup d'entrepreneurs se lancent avec un rêve : devenir libre financièrement et acheter la maison de leurs rêves. Mais saviez-vous qu'une optimisation fiscale trop agressive peut vous interdire l'accès à la propriété ?

L'illusion des dividendes

Le montage préféré d'internet est connu : *"Créez une SASU, ne vous versez aucun salaire pour ne pas payer de charges, et prenez tout en dividendes à la fin de l'année avec la Flat Tax."*

C'est fiscalement séduisant. Mais les banques françaises détestent ce montage.

Pour un banquier qui doit vous accorder un crédit immobilier sur 20 ans, un dividende n'est pas un salaire. C'est un "revenu aléatoire du capital". **Résultat** : Vous pouvez générer 100 000 € de bénéfices avec votre entreprise, si vous n'avez pas de fiche de paie régulière ou de rémunération de gérant (TNS) stable, votre dossier de prêt sera refusé.

LA FORTERESSE JURIDIQUE : Anticiper vos projets de vie

Votre statut juridique ne doit pas seulement servir à payer moins d'impôts aujourd'hui. Il doit vous permettre de réaliser vos projets personnels demain. Si vous prévoyez d'acheter un bien immobilier dans les 3 ans, le choix d'une EURL (avec une rémunération mensuelle rassurante) ou d'une SASU avec un vrai salaire est souvent la seule clé pour débloquer l'accord de la banque.

Le test de la Forteresse : Êtes-vous vraiment en sécurité ?

Avant de refermer ce guide, prenez 30 secondes pour faire le point sur votre situation réelle. Répondez honnêtement à ces 4 questions par OUI ou par NON :

- [] En cas d'accident grave m'empêchant de travailler pendant 6 mois, ai-je la garantie juridique de toucher un revenu suffisant pour payer mon loyer personnel ?
- [] Si je divorce ou me sépare demain, mon entreprise est-elle protégée à 100% des

- réclamations financières de mon ex-conjoint(e) ?
- [] Si je prévois de demander un crédit immobilier l'année prochaine, la façon dont je me rémunère actuellement rassurera-t-elle le banquier ?
- [] En cas de décès brutal, ai-je organisé par écrit la transmission de mon outil de travail pour protéger financièrement mes enfants et ma famille ?

Vos résultats : Si vous avez répondu NON à au moins une de ces questions, votre sécurité financière et familiale ne tient qu'à un fil. Votre entreprise est peut-être rentable, mais elle n'est pas une forteresse. Elle est un château de cartes qui peut s'effondrer au premier coup de vent de la vie.

Le cocktail explosif : Le montage "Micro + SASU"

C'est l'astuce la plus virale des réseaux sociaux : *"Tu as atteint le plafond de ta micro-entreprise ? Crée une SASU à côté ! Mieux encore, facture ta propre SASU avec ta micro pour sortir de l'argent sans payer trop de charges !"*

Sur le papier, le cumul d'un mandat de Président de SASU et d'une Micro-entreprise est tout à fait légal. Dans la réalité, c'est le signal d'alarme numéro 1 pour déclencher un contrôle de l'URSSAF ou du Fisc.

Le piège de "l'Abus de Droit" et du redressement

Les inspecteurs des impôts connaissent ce montage par cœur. Si vous l'utilisez mal, la sanction est dévastatrice.

- **L'erreur fatale (La fausse scission) :** Si vous utilisez votre SASU et votre Micro-entreprise pour exercer la même activité, vendre aux mêmes clients, ou simplement parce que vous avez dépassé vos plafonds de TVA, l'administration va considérer qu'il s'agit d'une seule et même entreprise scindée artificiellement. Le résultat : L'URSSAF va requalifier vos revenus, fusionner les chiffres d'affaires de force, et vous réclamer des dizaines de milliers d'euros d'arriérés de cotisations sociales et de TVA, assortis de pénalités de retard. C'est la mort clinique de votre activité.
- **La facturation croisée (Le jeu dangereux) :** Utiliser votre Micro-entreprise pour facturer des prestations à votre propre SASU (pour vider la trésorerie) tombe sous le coup des "conventions réglementées". Sans un cadre juridique en béton armé, cela peut être assimilé à de l'abus de bien social (un délit pénal).



LA FORTERESSE JURIDIQUE : Le principe de l'étanchéité

Le cumul Micro + SASU est une arme puissante, à condition que les deux activités soient strictement distinctes et étanches (ex: vous faites du conseil informatique en SASU, et vous vendez des bijoux en ligne via votre Micro). Avant de multiplier les statuts pour des raisons purement fiscales, il est vital de faire auditer votre montage. Mon rôle est de m'assurer que votre ingénierie juridique est "Anti-Redressement". Ne jouez pas au plus malin avec l'administration fiscale si vos fondations ne sont pas blindées.

L'histoire de D. : Quand le droit devient une question de vie ou de mort

On pense souvent que l'on a le temps. On se dit : *"Je verrai ma protection sociale plus tard, quand la boîte tournera mieux"*.

D. était avocat. Il connaissait les textes, mais comme beaucoup, il a négligé l'architecture de sa propre sécurité au profit de ses clients.

Lorsqu'on lui a diagnostiqué un cancer, la machine s'est emballée. Faute d'un statut audité et d'une prévoyance réellement adaptée, il s'est retrouvé sans aucune indemnité journalière. Il n'a pas eu le luxe de se soigner en paix. Pour payer ses soins, pour que sa famille ne sombre pas financièrement, il a dû plaider et gérer ses dossiers depuis sa chambre d'hôpital, entre deux séances de chimiothérapie.

D. en est décédé.

Il est parti en luttant sur deux fronts : la maladie et la survie financière de son foyer.

C'est pour D., et pour tous ceux qui ignorent qu'ils marchent sur un fil, que j'ai créé **Forteresse Juridique**. Votre entreprise ne doit jamais être une prison qui vous oblige à travailler jusqu'à votre dernier souffle par nécessité financière. Elle doit être le rempart qui prend le relais quand vous ne pouvez plus le faire.

Ne laissez plus votre sécurité au hasard

Vous l'avez compris : le choix de votre statut juridique dépasse largement le cadre d'un simple formulaire Cerfa ou d'une astuce pour payer moins d'impôts.

C'est le bouclier qui protégera votre santé, votre famille, votre patrimoine et votre trésorerie face aux imprévus de la vie.

Si vous avez lu ce guide jusqu'ici, c'est que vous avez pris conscience des failles potentielles de votre projet ou de votre entreprise actuelle. L'anxiété que vous ressentez peut-être en ce moment est normale : c'est l'instinct de survie de l'entrepreneur.

La bonne nouvelle ? **Il n'est jamais trop tard pour blinder vos fondations.**

En tant que Juriste Conseil, mon rôle n'est pas de vous vendre un statut "à la mode", mais de concevoir une architecture juridique sur-mesure, parfaitement alignée avec votre santé, votre situation familiale et vos ambitions financières.

✓ COMMENT PUIS-JE VOUS AIDER DÈS AUJOURD'HUI ?

Ne restez pas seul(e) avec vos doutes. Voici comment nous pouvons sécuriser votre avenir :

1. **Vous êtes déjà lancé(e) mais vous avez un doute ?** Découvrez l'**Audit Flash**. Une analyse rapide et chirurgicale de votre situation actuelle (statut, couverture sociale, documents légaux). Je détecte les failles et vous livre un plan d'action clair pour vous remettre en sécurité.
2. **Vous créez votre entreprise ou vous devez changer de statut ?** Découvrez les **Packs Structuration**. L'accompagnement haut de gamme de A à Z. J'analyse votre profil (santé, chômage, famille), je choisis le meilleur montage (SASU, EURL, etc.) et je rédige des statuts sur-mesure qui vous protègent vraiment.

👉 SÉCURISER MON ENTREPRISE DÈS MAINTENANT

Votre entreprise doit être un formidable levier de liberté, pas une épée de Damoclès au-dessus de votre tête.

Bâtissons ensemble votre Forteresse Juridique.

Céline AKOUEHOU Juriste Conseil & Fondatrice de Forteresse Juridique

Politique de confidentialité

Document mis à jour le 13 juillet 2026.

Responsable du traitement

Le présent guide est édité par Forteresse Juridique, entreprise individuelle (EI) exploitée par Céline Akouehou, immatriculée sous le SIRET 899 907 620 00012 (SIREN 899907620), domiciliée à Thiais (94320). Forteresse Juridique est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées via le formulaire de téléchargement de ce guide.

Données collectées

Dans le cadre du téléchargement de ce guide, les données suivantes sont collectées via le formulaire : votre prénom, votre nom, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone.

Finalités du traitement

- Vous transmettre le lien de téléchargement du guide ;
- Vous adresser, si vous y avez consenti, des informations et contenus juridiques et fiscaux de Forteresse Juridique (newsletter, offres, actualités) ;
- Assurer le suivi de la relation commerciale.

Base légale

Le traitement repose sur votre consentement (article 6.1.a du RGPD), donné lors de la validation du formulaire, ainsi que sur l'intérêt légitime de Forteresse Juridique à assurer le suivi de sa relation avec ses prospects.

Destinataires des données

Vos données sont destinées exclusivement à Forteresse Juridique et, le cas échéant, à ses sous-traitants techniques (hébergeur du site, outil d'emailing), qui n'y ont accès que pour les besoins strictement nécessaires à l'exécution de leurs prestations. Elles ne sont ni vendues, ni cédées à des tiers à des fins commerciales.

Durée de conservation

Vos données sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de notre dernier contact, ou jusqu'à votre demande de suppression ou votre désinscription.

Vos droits

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur vos données personnelles.

Vous pouvez exercer ces droits, ainsi que retirer votre consentement à tout moment, en écrivant à : celine.akouehou@forteresse-juris.fr.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - www.cnil.fr - si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés.

Sécurité

Forteresse Juridique met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour protéger vos données contre toute perte, accès non autorisé, divulgation ou altération.

Mentions légales

Éditeur du document

Ce guide est édité par Forteresse Juridique, entreprise individuelle (EI) exploitée par Céline Akouehou.

- SIRET : 899 907 620 00012
- SIREN : 899907620
- Siège : Thiais (94320), France
- TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts
- Contact : celine.akouehou@forteresse-juris.fr — 06 36 60 06 77
- Site : www.forteresse-juris.fr

Directrice de la publication

Céline Akouehou, Juriste Fiscaliste, Fondatrice de Forteresse Juridique.

Propriété intellectuelle

L'ensemble du contenu du présent guide (textes, mise en forme, illustrations) est la propriété exclusive de Forteresse Juridique et/ou de Céline Akouehou. Toute reproduction, représentation, modification, publication ou adaptation, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation écrite préalable, est interdite.

Hébergement

La page de téléchargement associée à ce guide est hébergée par Netlify, Inc.

Usage du guide

Ce document est fourni à titre d'information générale et ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal personnalisé. Pour toute situation individuelle, il est recommandé de consulter Forteresse Juridique ou un professionnel habilité.